

**NEWSLETTER OTRE ILE DE FRANCE du 18 février 2016**

**EDITO:** Nous abordons la semaine dernière le rapport Terrasse sur l'économie collaborative, en voici une synthèse intéressante [http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/actuel\\_rh\\_-\\_les\\_pistes\\_du\\_rapport\\_terrasse\\_sur\\_leconomie\\_collaborative\\_-\\_2016-02-08.pdf](http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/actuel_rh_-_les_pistes_du_rapport_terrasse_sur_leconomie_collaborative_-_2016-02-08.pdf) , la semaine à venir étant consacrée

à la présentation du travail de synthèse du député Grandguillaume sur les VTC et à laquelle l'OTRE sera présente. Mais cette analyse de la Tribune sur l'Ub'ère du bullshit est loin d'être inintéressante <http://www.latribune.fr/opinions/blogs/le-blog-du-contrarian/taxis-vtc-l-ub-ere-du-bullshit-550709.html>

La semaine écoulée, au delà d'encore deux dramatiques accidents d'autocars, c'est aussi cette information qui salit encore la profession <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/haute-vienne-le-chauffeur-poids-lourd-avait-pres-de-3g-d-alcool-dans-le-sang-1455557190> avec un lituanien sur un véhicule portugais et que vous êtes de 10000 à l'avoir vu sur notre site facebook dans la semaine, contre une centaine de visiteurs en moyenne, pour une information dite « normale » !

Toutes ces images, articles et vidéos montrent bien que le cabotage irrégulier sont la plaie du transport <http://www.transportissimo.com/le-cabotage-irregulier-la-plaie-du-transport-routier/>. Les actions en cours contre de gros donneurs d'ordre progressent, mais il faudra des années en justice pour qu'elles aboutissent, la profession n'a plus le temps d'attendre, et quitte à mourir et disparaître, certains ne veulent pas le faire sans combattre, et sont prêts à mourir s'il le faut la tête haute. Le constat est amer, mais l'heure de l'action va bientôt sonner!

<http://www.le-fret.com/news/transport-routier-lotre-fait-un-constat-amer-sur-leurope/> Les transporteurs de l'Alliance se sont réunis, mais ceux de l'OTRE Ile-de-France sauront répondre présents, il ne manque plus que le lieu et l'heure ou montrer qu'il n'y a pas que les agriculteurs



ou les Taxis- VTC qui sont en crise, le transport français et francilien se meurt, mais les camions exotiques sont toujours là pour prendre leur place, ce ne sera jamais le train ni le métro ! Même si on n'est pas le 1er avril et que quelqu'un semble avoir trouvé la solution ! <http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/transférer-le-transport-routier-sur-des-tgv-la-solution-enfin-trouvée-1103008#> . Bonne semaine !

**2) Droit de rétention et « privilège du voiturier »**

Régi par l'article L 133-7 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006220340&cidTexte=LEGITEXT000005634379> du code de commerce, tout transporteur (et déménageur) a le droit de conserver une partie de la marchandise (ou du mobilier, même si le client est un particulier) en cas d'impayé sur une facture (y compris antérieure) et y compris si le client final a déjà payé le transport. Ce droit a d'ailleurs beaucoup été utilisé dans l'affaire dite du dépôt de bilan de la CAMIF <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/7252/liquidation-de-la-camif-quels-recours-pour-les-transporteurs-impayés-.html> et voir aussi : [http://www.legalnewsnotaires.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=56835&catid=948:nc-societes&Itemid=234](http://www.legalnewsnotaires.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=56835&catid=948:nc-societes&Itemid=234) et <http://www.ocir.com/Droit/pdf2012/suretes.pdf>

**3) Note relative aux modalités de remboursement de la TICPE sur le gazole pour 2016 complétée** <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/Modalit%C3%A9s-de-remboursement-TICPE-gazole-2016.pdf>

**4) Que contient le nouveau projet de loi réformant le code du travail ?** <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/projet-de-loi-travail.pdf>



### 5) Détachement temporaire de salariés: tout savoir sur la réglementation

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32160> et ci-après la réglementation sur l'importation de véhicules, où vous avez un mois pour l'immatriculer <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10519> à moins d'avoir votre résidence « normale » (plus de 180 jours par an) à l'étranger <http://www.caradisiac.com/Pour-echapper-aux-PV-immatriculez-votre-auto-a-l-etranger-48945.htm> et aussi **Peut-on immatriculer des véhicules à l'étranger et combien de temps ?**

Analyse intéressante et précautions juridiques à prendre avant que cela ne devienne abusif!  
[http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/utilisations\\_abusives\\_immatriculations\\_etrangeres.pdf](http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/utilisations_abusives_immatriculations_etrangeres.pdf)

### 6) Transfert d'entreprise : le repreneur doit prendre en charge tous les contrats transférés

Lorsque le transfert d'une entité économique autonome s'effectue dans des conditions qui n'empêchent pas la continuation de son exploitation, le repreneur est tenu de poursuivre l'exécution des contrats de travail  
<http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/transfert-dentreprise-OTRE.pdf>

### 7) Rupture de contrat de transport, quel préavis ?

La Cour de Cassation vient de publier un arrêt rappelant les règles en matière de rupture de contrat entre commissionnaire et sous-traitant : les seules règles qui s'appliquent sont celles du contrat type sous traitance. A savoir 3 mois de préavis au delà de relations commerciales de plus d'un an.

Un commissionnaire a en effet décidé de rompre le contrat avec son sous-traitant lui appliquant un préavis de trois mois alors que la relation durait depuis plus de 10 ans. La question était posée de savoir si on devait appliquer à cette rupture:

- La règle du contrat type sous-traitance qui prévoit des préavis d'un mois si le contrat a moins de 6 mois, de deux mois s'il a entre 6 et 12 mois et de trois mois au delà d'un an d'ancienneté.
- Ou la règle édictée par l'article L 442-6 du Code de Commerce qui parle de durées minimales de préavis tenant compte des usages du commerce par des accords interprofessionnels. On peut aller à ce niveau là au delà des trois mois.

La réponse est aujourd'hui tranchée et vaut pour tous les litiges de ce type. Dans un arrêt rendu en septembre 2015, la Cour de Cassation précise que "l'article L. 442-6, I, 5° du code de commerce ne s'applique pas à la rupture des relations commerciales de transports publics routiers de marchandises exécutés par des sous-traitants lorsque le contrat-cadre liant les parties se réfère expressément au contrat type, qui prévoit en son article 12.2. la durée des préavis de rupture". Le délai de trois mois est donc parfaitement légal. A moins de renégocier le contrat type ?

### 8) Un salarié ne peut pas contester le calcul de ses cotisations directement auprès de l'Urssaf

Seul l'employeur a la qualité de cotisant. Un salarié... ne peut donc demander directement à l'Urssaf la révision des modalités de calcul de ses cotisations plafonnées pour obtenir la revalorisation du montant de sa pension d'invalidité et de sa retraite. Cette possibilité est réservée à l'employeur  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000031651890&fastReqId=905232592&fastPos=1)

[oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000031651890&fastReqId=905232592&fastPos=1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000031651890&fastReqId=905232592&fastPos=1)

### 9) Peut-on transiger avec les Urssaf <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/Transiger-avec-lUrssaf.pdf>

Nous vous informons par ailleurs que des entreprises franciliennes sont actuellement victimes de tentatives de redressement des Urssaf sur leur cotisations Fongecfa, tous les cas doivent nous être remontées pour y apporter la réponse adéquate en lien avec Klesia.

### 10) Comment éviter les sanctions en cas de travail dissimulé chez un sous-traitant ?

On pourra lire <http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/ressources-humaines/travail-dissimule-des-solutions-pour-eviter-les-sanctions-207333.php> et bonne analyse sur <http://fr.viadeo.com/fr/groups/detaildiscussion/?containerId=002m30t1jxw8afe&forumId=00210ohfmfh9fjo9&action=messageDetail&messageId=002p7o11idl0udf>





### 11) Nouvelles aides à l'embauche dans les TPE-PME

Sujet déjà abordé ici, ci-joint un guide pratique élaboré par le gouvernement [http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/embauche\\_pme.pdf](http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/embauche_pme.pdf) et un question réponse et <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/Quest-r%C3%A9ponses-aide-embauche-PME-26012016-14-H.doc>

### 12) Retards de paiement :

Plusieurs d'entre vous nous font part de retards de paiement, parfois importants de plusieurs mois et notamment avec des marchés publics et parfois des transports effectués en septembre et toujours pas payés, or vous avez la loi pour vous. Quelques rappels sur les amendes encourues <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/AMENDES-retard-paiement.pdf> et sur la loi Hamon <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/Loi-Hamon-et-d%C3%A9lais-de-paiement.pdf> et les pénalités dues <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/indemnit%C3%A9-retard-OTRE.pdf> même si l'OTRE IDF est parfois amenée et à votre demande à faire ces rappels à la loi à certains de vos clients, en espérant que ces rappels venant d'un syndicat représentatif soient de quelque portée !

### 13) Attestation de non conduite :

Les États membres ne sont pas tenus d'exiger l'utilisation du formulaire en cas d'absence d'enregistrements, mais si un formulaire est exigé, le présent formulaire normalisé doit être reconnu comme valide. Cependant, aucun formulaire d'aucun type que ce soit ne doit être exigé en cas de période ordinaire de repos quotidien ou hebdomadaire [http://ec.europa.eu/transport/modes/road/social\\_provisions/doc/guidance\\_5\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/modes/road/social_provisions/doc/guidance_5_fr.pdf) et voir aussi le règlement européen N o 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) no 3821/85 et modifiant le règlement (CE) no 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions sociales dans le domaine des transports par route <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0165&from=EN>

### 14) Obligation d'emploi des handicapés : 2 nouvelles façons de s'en acquitter

Si vous employez au moins 20 salariés depuis 3 ans, vous avez une obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de votre effectif.

Alors que l'échéance pour accomplir votre déclaration d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) 2015 approche, le décret sur les nouvelles façons de s'acquitter de son obligation d'emploi vient d'être publié.

Afin de prouver que vous vous acquittez bien de cette obligation d'emploi, vous devez envoyer chaque année une déclaration indiquant notamment votre effectif et l'ensemble des actions que vous avez menées en faveur des travailleurs handicapés.

Vous avez jusqu'au 1er mars 2016 pour envoyer votre déclaration relative à l'année 2015.

Par note <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2015/08/handicapés-macron-OTRE.pdf>, nous vous avons informé des nouvelles dispositions Macron permettant d'assouplir les conditions d'emploi des personnels handicapés ; l'objet de cette note est de les détailler en application du décret : <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/obligation-emploi-handicapés-OTRE.pdf>

### 15) Petites annonces :

Entreprise OTRE vend 2 véhicules [http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/annonce\\_cf854.pdf](http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/annonce_cf854.pdf) et [http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/annonce\\_cf854.pdf](http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/annonce_cf854.pdf) contacter l'OTRE qui transmettra

Entreprise recherche des autocars d'occasion contacter l'OTRE qui transmettra

Apprenti <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/lettre-de-motivation-benoit-pereira-de-oliveira.pdf>

cherche entreprise <http://viguiasm.fr/wp-content/uploads/2016/02/cv-benoit-pereira-de-oliveira.pdf> pour poste de conducteur routier, de préférence dans le 91



### 16) Projet de loi "pour une République numérique"

Le projet de loi "pour une République numérique" a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 janvier dernier. Il contient une disposition qui vise à lutter contre "l'illettrisme numérique" au travail. Les entreprises devront s'assurer que leurs salariés disposent des connaissances nécessaires pour maîtriser les outils numériques <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/02/republique-numerique.pdf>

### 17) Déménagement : Immobilier, vers une reprise durable?

[http://www.maisonapart.com/edito/immobilier-logement/acheter-louer-investir/immobilier---les-raisons-d-une-reprise-durable-10608.php?utm\\_source=news\\_actu&utm\\_medium=email](http://www.maisonapart.com/edito/immobilier-logement/acheter-louer-investir/immobilier---les-raisons-d-une-reprise-durable-10608.php?utm_source=news_actu&utm_medium=email)

et aussi sur l'expatriation <http://courriercadres.com/carriere/sexpatrier/expatriation-mode-demploi-la-check-list-avant-de-partir-12022016> un peu de pub pour un déménageur?

<http://www.lepetitjournal.com/international/france-monde/actualite-de-nos-partenaires/237292-10-raisons-de-preparer-son-demenagement-international-a-l-avance>

Une analyse intéressante sur les surcharges: <http://so-demenagement.blogspot.fr/2016/02/le-poids-de-charge-en-demenagement.html>

Et quelques souvenirs dans la presse déchaînée : [http://www.lemonde.fr/m-moi/article/2015/02/16/les-francais-vus-par-les-demenageurs\\_4577181\\_4497945.html](http://www.lemonde.fr/m-moi/article/2015/02/16/les-francais-vus-par-les-demenageurs_4577181_4497945.html) ou <http://www.boursorama.com/actualites/demenagements-bordeaux-et-rennes-attirent-paris-repousse-1cc32ddd64a7c6923ac9c27ac0660b12> ou

<http://www.lavieimmo.com/divers-immobilier/7-demenagements-sur-10-se-font-en-moins-de-2-mois-30372.html>

Et encore un nouvel Uber de la semaine en déménagement! <http://www.widoobiz.com/a-la-une/waft-transporte-vos-objets-a-la-demande/66503?> Mais celui qui fait figure d'épouvantail avec sa levée de fonds de 25 millions d'euros est le suisse <http://www.movinga.fr/> déjà cité la semaine dernière.

Par ailleurs, certaines entreprises nous font part de difficultés accrues concernant le positionnement de monte-meubles dans Paris. Si vous êtes victimes de la même situation, merci de nous faire part de ces informations qui seront remontées à la Mairie de Paris lors de notre prochain rendez-vous, la réservation d'emplacement pour les déménagements continuant à se faire attendre malgré une phase d'expérimentation qui dure !!!

**Et enfin, encore un adhérent déménageur à l'honneur:** la société Pallaud et membres du conseil de métier déménagement de l'OTRE, qui a décroché le Trophée des entreprises pour la Région Franche-Comté. Un trophée qui vient récompenser plusieurs exercices consécutifs marqués par une croissance soutenue <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/91557/les-transport-pallaud-a-l-honneur-en-franche-comte.html>

### 18) AGENDA :

**17 mars: Matinales du Social OTRE Ile-de-France (new!)** Petit déjeuner thématique de 8h30 à 10h au siège de l'OTRE animé par Klesia sur le thème de vos obligations en matière de prévoyance Santé

SITL du 22 au 25 mars Prochaine rencontre lors d'un salon professionnel, lors de la Semaine Internationale du Transport Villepinte <http://www.sitl.eu/>. Réservez vos dates dès à présent et venez nous voir sur notre stand, particulièrement le

5, 6 & 7 avril 2016 Salon des Achats et de l'Environnement de travail [www.salon-achats-environnement-de-travail.fr](http://www.salon-achats-environnement-de-travail.fr)

**Vendredi 3 juin 2016 après midi AG OTRE Ile de France réservez la date :**

Elections, renouvellement du Conseil d'Administration OTRE IDF et table ronde sur « la lutte contre le travail illégal : Chargeurs – transporteurs, tous concernés? » animée par une journaliste des transports

### Taxe d'Apprentissage

Comme vous le savez, l'OTRE soutient l'OPCA de la branche dans le cadre de la collecte 2016 de la taxe d'apprentissage. Si vous n'avez pas reçu votre bordereau de collecte, dites-le nous ! Les bordereaux de versement de l'OPCA ont l'avantage de regrouper les contributions dues par les entreprises: taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue et vous permettent de désigner les centres de formation qu'elles souhaitent rendre bénéficiaires de leur taxe. Il suffit d'indiquer sur le bordereau de collecte dans la rubrique « Affectation : Reversements aux écoles et CFA » la part de la taxe que l'entreprise souhaite voir attribuer à l'(aux) établissement(s) du groupe PROMOTRANS ou du CFA TLV, partenaires de l'OTRE.

